



PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

L'an 2023, le 11 septembre à 19:00, le bureau communautaire de la Communauté de communes de Sézanne - Sud-Ouest Marnais s'est réuni au siège de la collectivité à Anglure – Promenade de l'Aube, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du bureau communautaire le 05/09/2023.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BATONNET Jean-Luc, M. BENOIST Jean-Louis, Mme BRIER Angélique, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. GERLOT Yves, M. HEWAK Sacha, M. LAHAYE José, Mme LASSEAUX Annick, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, M. MARTIN Bruno, M. POUZIER Claude, M. THUILLIER Jean-François

Excusés ayant donné procuration : Mme COULON Annie à M. ESPINASSE Frédéric, M. DUPONT Thierry à M. COUTENCEAU Nicolas, Mme ROYER Patricia à M. LAURENT Cyril, M. VALENTIN Patrice à M. BATONNET Jean-Luc

Absents : M. AGRAPART Jean, M. BASSAC Benoît, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. GRUAT Cyrille, Mme LEROY Brigitte, M. ORCIN Frédéric

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BRIER Angélique

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| En exercice | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 30 | 18 | 22 |

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| En exercice | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 30 | 18 | 22 |
| Vote | | |
| A l'unanimité | | |
| Pour : 22 | | |
| Contre : 0 | | |
| Abstention : 0 | | |

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

BC2023_009 – Passage de réseau d'adduction d'eau potable avec les AF de Baudement, Allemanche-Launay-et-Soyer et de Saint-Quentin-le-Verger – Convention de servitude

Dans le cadre de sa compétence eau, la CCSSOM doit procéder au dévoiement d'un réseau d'eau potable appartenant aux associations foncières des communes de Baudement, d'Allemanche-Launay-et-Soyer et de Saint-Quentin-le-Verger.

Ce réseau, présentant des fuites qui génèrent des dégâts sur les cultures pour lesquels la CCSSOM doit verser des indemnités, passe actuellement sur les parcelles privées suivantes :

- AF de Baudement :
 - Section ZS n°9 et 10.
- AF d'Allemanche-Launay-et-Soyer :
 - Section YL n°11 ;
 - Section YK n°15 ;
 - Section YL n°19 ;
 - Section YR n°4.
- AF de Saint-Quentin-le-Verger :
 - Section ZE parcelle non cadastrée (chemin dit des Vallées de Saint-Quentin) ;
 - Section ZH parcelle non cadastrée (chemin dit des Vallées de Saint-Quentin) ;
 - Section ZI Parcelle non cadastrée (chemin dit de ceinture Couchant) ;
 - Section E parcelle non cadastrée (chemin dit de ceinture Couchant).

Aussi, convient-il d'effectuer des travaux comprenant principalement la fourniture et la pose de canalisation Ø 140 mm en PEHD renforcé sur près de 5,43 km ainsi que la création de regards visitables sur les points haut pour chasser l'air des réseaux (ventouses) et de signer une convention avec chaque AF des communes précitées.

Vu la délibération D2020-0060 du 20 juillet 2020, donnant délégation au bureau communautaire pour prendre toutes décisions relatives à l'approbation et la signature de conventions dont les incidences financières sont supérieures à 90 000 € HT ;

Considérant la nécessité de dévoyer ledit réseau ;

Considérant le projet de convention à signer entre la CCSSOM et les associations foncières des communes de Baudement, d'Allemanche-Launay-et-Soyer et de Saint-Quentin-le-Verger permettant d'acter le nouveau tracé de la canalisation d'eau potable ;

Après l'exposé de Monsieur Nicolas COUTENCEAU, vice-président en charge des finances, de la politique de l'eau et de la GEMAPI et après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec les associations foncières de Baudement, d'Allemanche-Launay-et-Soyer et de Saint-Quentin-le-Verger ;
- **PRECISE** que ces conventions seront rédigées par un notaire et enregistrées au fichier immobilier ;
- **PRECISE** que les frais d'acte relatifs à la constitution de ces servitudes seront à la charge de la CCSSOM ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget annexe eau régie de la CCSSOM, exercice 2023.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| En exercice | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 30 | 18 | 22 |
| Vote | | |
| A l'unanimité | | |
| Pour : 22 | | |
| Contre : 0 | | |
| Abstention : 0 | | |

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Cartographie ENR

La date limite des dossiers est fixée au 6 décembre pour les communes.

La collectivité doit permettre un débat pour assurer une cohérence mais la loi ne précise rien sur celle qui fera la compilation des données.

M. le Président a interrogé la sous-préfecture à ce sujet : nous sommes en attente d'une réponse.

M. Sacha HEWAK, maire de la commune de Sézanne, précise que les communes ont des positions différentes et que ça doit être possible de faire ce 1^{er} tri.

De plus, pour avoir des zones d'exclusion, il faudra des zones d'accélération, par exemple à Sézanne, il n'y a pas d'éolien à un rayon de 10km.

Mme Patricia CAIN, maire de la commune de Saron-sur-Aube, énonce que c'est une démarche qui dilue les responsabilités et qui manque de cohérence.

M. le Président mentionne qu'on fera une commission spéciale avant le conseil du 18 décembre

➤ Point intermédiaire plan sobriété énergétique

M. Cédric AUBIN, directeur des services techniques présente la méthodologie et fait une lecture globale des tableaux de synthèse : l'un sur le GAZ et l'autre sur l'électricité.

Il faut prendre ces chiffres avec la plus grande des précautions car nous n'avons pas reçu toutes les factures et les fournisseurs ont des rythmes et modalités d'appel différents.

Toutefois, nous pensons avoir une petite « marge de manœuvre » car la base de calcul intègre des mois forts bien que rien ne garantisse que nous n'ayons pas un hiver rude et précoce.

| | |
|---|--|
| GAZ Coefficient moyen 4.63 au lieu de 6 939 000 au lieu de 1 075 000 | ELECTRICITÉ Coefficient 1.35 322 000 au lieu de 125 000 |
|---|--|

Donc pour l'instant nous aurions dépassé les prévisions en consommation mais ces chiffres ne sont pas définitifs.

➤ **Piscine de plein air**

M. HEWAK évoque des plaintes de fermeture de la piscine aux mauvais moments et des restrictions sur les amplitudes. Il fait part des nombreux mécontentements des usagers.

« Si on voulait couler la piscine on ne ferait pas mieux », la fréquentation est pire que durant la période COVID.

Il préférerait que l'on ferme plus la piscine Caneton parce qu'on rend service à plus de gens l'été que l'hiver.

Il propose de ne pas chauffer la piscine plein air et pose la question des panneaux photovoltaïques

M. AUBIN répond que ce sont des panneaux solaires donc le recours au gaz est nécessaire la nuit et les jours couverts. C'est également le cas pour les parties sanitaires.

Il y a un minimum à observer pour des raisons diverses (sanitaires, médicales), et on ne se baigne pas dans une piscine froide comme dans l'océan.

De plus, un adulte qui fait des longueurs pourra supporter une température moindre alors qu'un enfant qui joue ne le pourra pas.

Les élus de la commune de Sézanne considèrent que la météo n'explique pas la baisse.

Monsieur le Président remet les choses dans leur contexte.

En septembre dernier, nous avons pris la crise de plein fouet.

Nous avons par conséquent élaboré un plan sobriété qui a été très largement débattu et unanimement validé.

Il rappelle qu'il y avait des élus favorables à la fermeture totale de la piscine mais que l'option choisie a été plus nuancée, ce qui a généré un coût non négligeable.

Certes, il y a eu des remontées de terrain, mais face aux arguments de bon sens, les gens souvent ont compris.

A la question peut-on ouvrir selon la météo ? Tout est possible mais à quel prix ? il y a l'inertie des équipements à anticiper et il faut doubler les équipes (ce qui implique d'en avoir en réserve).

M. HEWAK indique que ce n'est pas une critique ouverte mais une demande de réflexion.

M. Olivier DUFOUR, maire de la commune de Mondement-Montgivroux, précise que les touristes peuvent ne pas avoir envie de rester au camping.

Mme Karine CABARTIER, membre du bureau communautaire, mentionne par ailleurs que certains sont partis

M. le Président répond que les services vont faire des propositions

Pour M. Bruno MARTIN, maire de la commune de Saint-Just-Sauvage, il faut faire attention, nous ne devons pas nous tromper. La piscine Caneton a une fréquentation de plus du double de la piscine plein air. Elle seule assure notre obligation vis-à-vis du scolaire.

Il faudrait regarder la fréquentation du côté de la commune de Connantre.

➤ **Pays - mission du conseiller numérique**

Monsieur le Président précise que le contrat arrive à termes en janvier 2024.

Il va falloir se positionner sur un renouvellement ou pas. En effet, si nous décidons de continuer cela impliquera un recrutement car la personne chargée de mission actuelle va connaître une évolution de carrière.

Cette mission semble être une pleine réussite : plus de 1000 accompagnements sur des publics très diversifiés. Elle répond vraiment à une problématique locale.

Le PETR a fait plusieurs scénarii de reste à charge.

Dans le pire des cas, il y aurait une augmentation + 0.3 à + 0.70 hab. / an

L'assemblée émet un avis unanimement favorable.

➤ **Croix Rouge – appel à projet « mobilité solidaire »**

On a été interpellés par la section locale nous informant d'un appel à projet « mobilité solidaire » auquel seules les collectivités peuvent répondre mais la date butoir est fixée 6 octobre.
Mme Bettina ROCHE, directrice générale des services, présente le contenu du dossier.

L'assemblée émet un avis unanime : le délai est trop court et on ne peut pas se positionner sur le sujet mobilité sans se donner tous les moyens d'une réflexion globale et partagée.

Monsieur le Président a eu un échange avec le VP mobilité Grand Est qui nous a justement donné des pistes intéressantes pour commencer à réfléchir. Les services doivent se contacter.

A été évoqué le souhait de la commune de Sézanne de développer son projet intramuros que la région Grand-Est serait favorable à accompagner.

M. HEWAK confirme que le projet se fera avec ou sans subvention de la région.

Monsieur le président a aussi évoqué la problématique de sécurité sur la N4 qui sera reprise par la région en 2025.

Celle-ci s'engage sur une programmation quinquennale 2025-2030 ambitieuse.

➤ **Emprunt**

M. Nicolas COUTENCEAU, vice-président en charge des finances, de la politique de l'eau et de la GEMAPI, présente des cotations reçues pour contracter sur l'assainissement.

Au moment du budget, avait été accordée une enveloppe emprunt de 1 M€.

Dans la mesure où l'on souhaite adosser les contrats sur des projets et que le projet le plus pertinent est celui de la STEU à Esternay, il s'avère que le reste à charge est de 1 M€.

Aussi est-il proposé de prendre une décision modificative de 400 000€ au prochain conseil.

L'assemblée émet un avis favorable.

M. COUTENCEAU précise que ce serait pertinent de recourir à un emprunt long davantage adossé à la durée de vie du bien :

- ✓ Un emprunt de la Banque des Territoires (qui ne propose pas de financements pour tous les types de travaux) ;
- ✓ Un emprunt variable (nous pouvons nous le permettre car notre dette est actuellement très majoritairement en fixe, et par ailleurs nous pensons avoir atteint un pic sur les taux).

Jean-Louis BENOIST, maire de la commune de Barbonne-Fayel, se dit inquiet pour l'avenir, quelles seront nos marges de manœuvre ? Et il ne faut pas oublier le projet à venir sur la commune de Gaye. Des communes qui par le passé ont assumé leurs travaux, vont payer la double peine.

Mais d'autres élus soulignent la nécessité réglementaire de faire les travaux, nous n'avons pas le choix.

Angélique BRIER, maire de la commune de Granges-sur-Aube, demande si cela vaut le coup de faire une petite économie maintenant sans savoir ce qui nous attend dans l'avenir.

Une abstention / une contre / le reste de l'assemblée est favorable à la proposition de la Banque des territoires adossée sur le livret A.

➤ **Prestation ECO FINANCE**

Mme ROCHE précise le calendrier.

Ils s'engagent sur une durée de 3 mois à partir de la transmission des données cadastrales (les services de l'État nous les promettent pour fin septembre).

➤ **PICS**

Monsieur le Président annonce avoir reçu le courrier récemment et qu'il fait suite aux plans communaux. Pour l'instant nous ne connaissons pas les modalités

Monsieur le Président clôture la séance à 20h26 et remercie les participants.

La prochaine réunion du bureau communautaire est prévue le lundi 16 octobre 2023 à 19h.

Le Président,
Cyril LAURENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cyril Laurent', with a large, stylized flourish above the name.

La secrétaire de séance,
Angélique BRIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Angélique Briere', with a large, stylized flourish above the name.